



Commission des Seniors de la
Fédération Wallonie-Bruxelles



Procès-verbal de la réunion du CA du 28 janvier 2020

Approuvé

Présents :

<i>Anne Marie Balthasart</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Arlette Crapez Nisot</i>	<i>Aînés du cdH</i>
<i>Evelyne Herreman</i>	<i>Fédération indépendante des Seniors</i>
<i>François Verhulst</i>	<i>Entr' Ages</i>
<i>Henri Lurkin</i>	<i>C2S</i>

Excusés :

<i>Andrée Förster</i>	<i>AFUTAB</i>
<i>Anne Jaumotte</i>	<i>Fédération indépendante des Seniors</i>
<i>Cécile Lemaire</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Christiane Ophals</i>	<i>Senoah</i>
<i>Corinne Rosier</i>	<i>Enéo</i>
<i>Ermelinde Malcotte</i>	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>
<i>Gaëlle Gallet</i>	<i>Espace Seniors</i>
<i>Jean-Marie Amand</i>	<i>Senoah</i>
<i>Michel Habran</i>	<i>C2S</i>
<i>Patrick Feltesse</i>	<i>Aînés du MOC</i>
<i>Philippe Andrienne</i>	<i>Aînés du MOC</i>
<i>Raymond Hoens</i>	<i>Enéo</i>
<i>Sylvain Etchegaray</i>	<i>FGTB. - C.I.W. des Pensionnés et Pré-pensionnés</i>
	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>

Absents :

Invitée :

Kiriaki Karpitsaris - Secrétaire administrative

1. Approbation du PV du 26 novembre 2019

Le PV du 26 novembre 2019 est approuvé après suppression des noms des représentants qui ont démissionné : Jacques MAESSCHALCK et Jeannine MARTIN.

2. Courriers et Contacts :

Courriers / mails :

- APE - renouvellement :

En décembre 2019, La CAS a reçu le courrier officiel du Cabinet de Madame MORREALE informant du renouvellement APE pour la secrétaire administrative de la CAS.

En janvier 2020, un autre courrier du Cabinet de Madame MORREALE annonçait le renouvellement de tous les APE pour une durée de 2 ans.

Début janvier 2020, la CAS a également reçu la décision officielle de renouvellement de l'APE de la secrétaire administrative jusqu'au 31 décembre 2021.

Contacts :

La secrétaire de la Maison du Hainaut, dans laquelle la CAS a son siège, est passée voir la secrétaire administrative afin de lui signaler qu'elle souhaitait récupérer les clés de la porte d'entrée de la Maison du Hainaut. Une rencontre est prévue le mercredi 29 janvier pour ce faire.

Le mardi 28 janvier dans la matinée, la secrétaire administrative a reçu un appel d'un employé de la Province du Hainaut l'informant que suite à une visite des lieux de travail, il a été constaté que la CAS stockait des caisses de brochures dans le bureau. Le plancher du local mis à notre disposition étant en bois, il ne peut supporter une telle charge. Il a été proposé de voir avec la secrétaire de la Maison du Hainaut si nous ne pouvions pas avoir une place dans la cave pour le stockage des brochures.

Une rencontre étant prévue ce mercredi 29 janvier entre la secrétaire de la Maison du Hainaut et la secrétaire administrative de la CAS, celle-ci enverra un petit compte rendu dès après aux membres du Bureau.

3. Rapport d'activités 2019

Pour rappel, la reconnaissance de la Coordination en qualité de Commission des Seniors de la Fédération Wallonie-Bruxelles et par conséquent son subside annuel prenaient fin au 31 décembre 2019.

Le renouvellement de cette reconnaissance dépendra donc du rapport d'activités 2019 lequel doit être rendu... pour le 31 mars 2020.

Afin d'obtenir une décision plus rapide et éviter que la Coordination de lance des projets sans subside pour 2020, il a été décidé d'envoyer le rapport d'activités 2019 pour le 31 janvier 2020 au plus tard.

Le projet de rapport d'activités 2019 a été soumis aux membres du Bureau de la CAS en date du 15 janvier 2020 pour première relecture et correction. La version finale a été envoyée aux membres du CA avec l'ordre du jour de la présente réunion le 21 janvier 2020.

Après relecture, les éléments suivants sont à corriger/modifier :

- Page 5 : indiquer le prénom avant le nom
- Page 9 - §1 : (...) sont régis
- Page 11 - §3 : Ces derniers
- Page 42 : rajouter « *empêchée* » lorsque l'intervention de Madame GRÉOLI est indiquée

Les membres du CA présents approuvent le rapport d'activités 2019 après les corrections.

Vu le délai et les membres absents, bien que 5 membres présents et 1 membre excusé aient approuvé ce rapport (6 membres sur 11 en CA), il est proposé qu'un mail soit adressé avec le rapport définitif à tous les membres excusés/absents afin qu'il fasse savoir, par retour de mail, s'ils s'opposent à cette approbation afin que le rapport puisse être envoyé par voie recommandée le 31 janvier 2020.

4. Divers :

- Une journaliste de la RTBF préparant un reportage sur le divorce des seniors qui semble être de plus en plus répandu, a pris contact avec la CAS afin de rencontrer un seniors récemment divorcé acceptant de témoigner face caméra afin d'expliquer pourquoi il/elle avait divorcé maintenant. La secrétaire administrative a renvoyé la journaliste vers la Vice-Présidente afin de voir, sur Bruxelles, si une personne pouvait correspondre à sa demande. François VERHULST et Anne Marie BALTHASART ont dans leur connaissance des personnes pouvant répondre à celle-ci. Arlette CRAPEZ-NISOT leur transmettra les coordonnées de la journaliste afin qu'ils puissent servir d'intermédiaire.
- Arlette CRAPEZ-NISOT, représentante des Aînés du CdH fait part du lancement d'une pétition par son association dans le but de mettre en place un service bancaire universel, proposant par la même occasion des pistes à destination du monde politique. Le mail sera transmis à tous les membres du CA pour information et diffusion.
Anne Marie BALTHASART profite de ce point pour signaler que la CSC a également un projet similaire, sollicitant qu'un terminal soit placé dans des bâtiments publics existants (administration communale). Elle signale par ailleurs que ce projet pourrait être soutenu et appuyé par la CAS, le problème de fermeture des banques et surtout guichets posent plus de problèmes aux seniors.
- Anne Marie BALTHASART fait le point sur les revendications qu'avait fait la CSC sur les nouvelles modalités de contrôles des personnes bénéficiant de la GRAPA. Aujourd'hui d'autres associations se sont ralliées à la cause et elle propose que la CAS en fasse autant. Pour rappel, ce n'est pas le contrôle qui

pose problème, mes la manière de réaliser ceux-ci (cfr PV du CA du 26 novembre 2019 - Divers)

- Congé de la secrétaire administrative : la secrétaire administrative demande à prendre congé du 22 au 27 avril 2020. Bien que ceux-ci tombe dans une période proche d'une réunion de la CAS, la secrétaire serait toujours présente le 21 avril pour l'envoi de l'ordre du jour et serait de retour pour la réunion du Bureau du 28 avril.

Les membres du CA présents approuvent la demande de congé

Annexes :

- PV du 26 novembre 2019 approuvé
- Rapport d'activités 2019 approuvé